

Dans le cadre du programme régional artiste rencontre territoire tourisme (A.R.T.T.),

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
l'union nationale des associations de tourisme - région Hauts-de-France (UNAT),

lancent un

appel à candidatures

en direction d'artistes ou de collectifs artistiques
relevant de tous domaines artistiques

Thème :

Y'a d'la joie !

Les congés payés fêtent leurs 90 ans

en vue de **plusieurs résidences-mission** d'éducation artistique et culturelle se déployant **pendant
6 à 8 semaines sur les temps de l'été et de l'automne**

au sein d'établissements de tourisme social et solidaire

Auberge de jeunesse de Lille

Auberge de jeunesse d'Amiens

L'UFCV de Bouvines

La ferme des ailleurs / centre Hélène Borel (Arleux)

Réseau Accueil paysan

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE – LE PROGRAMME A.R.T.T.

Des partenariats en faveur des vacanciers, reposant sur une articulation organisée entre tourisme à vocation sociale et solidaire d'une part et faits artistiques et culturels d'autre part s'expérimentent en région Hauts-de-France depuis l'été 2017.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT) ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour ainsi que les vacanciers et usagers de ces structures.

Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne le présent appel à candidatures, il s'agit des vacanciers et des équipes en activité au sein de **plusieurs structures de tourisme situées dans les départements du nord, de la somme et du pas-de-calais : l'auberge de jeunesse de Lille, l'auberge de jeunesse d'Amiens, l'UFCV de Bouvines, la ferme des ailleurs / centre Hélène Borel (Arleux) et les fermes du réseau Accueil paysan.**

Cette forme d'intervention retenue est la **résidence-mission d'éducation artistique et culturelle** qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle *tout au long de la vie*.

Cette forme de résidence ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, dans ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une résidence Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, dans une structure de tourisme social et solidaire, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, création d'actions voire d'événements participatifs, coloration du quotidien du site à l'aune de la démarche et recherche artistiques qui l'animent, etc.).

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une résidence Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Mais au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent au au sein de ces établissements qui sont susceptibles d'être concernées.

Ceci implique notamment une relation privilégiée entre l'artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des familles ou des groupes (quelques jours à une semaine).

C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et l'artiste qui garantit la réussite d'une résidence du programme A.R.T.T.

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse, dans une équipe professionnelle, d'une présence d'un professionnel d'un autre type, l'artiste.

Cette présence, par essence différente, rare même, apparaît aux yeux des partenaires de cette offre particulièrement apte à enchanter ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la disponibilité des bénéficiaires est, a priori, de mise.

C'est à cette intégration de l'artiste en son sein que s'engage l'équipe des structures. C'est également à l'imprégnation du site par la création et l'imaginaire développés par l'artiste que s'engage la même équipe.

Si, en tant que potentiel candidat, vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

MISSION PROPOSÉE AUX ARTISTES-RÉSIDENTS

A noter, il est ici recherché plusieurs artistes. Chaque artiste ou collectif sélectionné, se verra proposer et attribuer (en dialogue avec la DRAC, l'UNAT et les structures d'accueil et selon ses préférences) une structure d'accueil sur la base des préférences indiquées dans sa candidature : l'auberge de jeunesse de Lille, l'auberge de jeunesse d'Amiens, l'UFCV de Bouvines, la ferme des ailleurs / centre Hélène Borel (Arleux) et les fermes du réseau Accueil paysan.

Il s'agit donc, pour un artiste ou une équipe artistique, **au cours d'une période d'un seul tenant d'une durée de 6 semaines (à 8 semaines dans le cadre d'une résidence au sein du réseau d'accueil paysan¹), de résider au sein d'une des structures d'accueil et d'accompagner, à raison de six jours par semaine**, les équipes d'animation et d'accueil des jeunes venant y séjourner afin de mener à bien, en faveur des familles et groupes qui s'y succèdent des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

De même, il semble intéressant, par exemple, de s'appuyer sur une mise en avant de l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et l'imaginaire collectif qui peut se rattacher à l'idée de vacances et de loisirs.

Chaque artiste est, par ailleurs, **invité à venir résider, accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion**, au sein des structures et éventuellement aux alentours durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire.

En amont de la période de résidence à proprement parler, il est prévu également **une période d'immersion de deux jours** au sein de l'établissement dans laquelle l'artiste effectuera sa résidence, afin de faire connaissance avec l'équipe et le site, de proposer un temps d'information-formation auprès des professionnels et de se doter des repères et des points d'appui nécessaires

Les artistes faisant acte de candidature sont invités à se positionner, s'ils le souhaitent, sur plusieurs structures² et à indiquer, si besoin, les dates de préférence (ou d'indisponibilités) durant la période se déroulant du 21 juin au 1er novembre 2026 ; la résidence se déployant durant 6 semaines consécutives (ou 8 semaines si votre choix porte sur les structures du réseau accueil paysan).

CONDITIONS

Il s'agit, pour cette résidence **d'une mission à temps plein de six semaines de résidence (et deux jours d'immersion), en toute exclusivité** (cet engagement est impératif).

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 6600 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés) ou 8800 euros dans le cas de la résidence itinérante au sein du réseau accueil paysan. Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

¹ Dans le cas de la résidence-mission au sein du réseau accueil paysan, celle-ci est itinérante et à vocation à se déployer dans 4 structures différentes (2 semaines dans chaque structure) du nord et du pas-de-calais (à définir).

² Plus d'informations concernant les résidences susceptibles d'accueillir des résidences-mission : <https://www.unat-hauts-de-france.com/>

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, pour les artistes relevant de l'intermittence ou des droits d'auteurs, il est signalé qu'une partie de la mission (la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet ou en droits d'auteurs quand la nature de l'activité le permet (cela peut représenter environ 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur.

L'artiste retenu bénéficiera, **à titre gracieux, d'un hébergement** au sein du centre d'accueil. Ses **repas seront également pris en charge**. Ainsi que **deux voyages aller-retour** de son lieu d'habitation au lieu de résidence.

Un budget sera également consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures. Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'oeuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A. Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son oeuvre la communauté au travail et la communauté en séjour au sein de la structure. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les artistes ou équipes intéressés par cette proposition sont invités à déposer leur projet via le formulaire en ligne sur démarches simplifiées :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/eac_residence-mission-hdf

Cet ensemble comprend :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;

- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence ;
- si l'artiste candidat a des préférences (ou au contraire des indisponibilités durant la période été – automne), il est invité à l'indiquer dans sa candidature (pour rappel, la résidence se déploie sur six semaines consécutives précédées de deux jours d'immersion).

L'ensemble est à envoyer pour le **26 avril 2026 (inclus), dernier délai.**

ANNONCE DU CHOIX DES ARTISTES RETENUS

Un jury composé de représentants :

- de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT),
- des établissements partenaires du programme,

se réunira, au plus tard mi-mai 2025 et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.

Le choix définitif des artistes-résidents sera annoncé, au plus tard, **en mai 2026**

LIENS UTILES

POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

- avec l'UNAT et les structures affiliées www.unat-hauts-de-france.com
- avec la DRAC Hauts-de-France www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France
- et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>